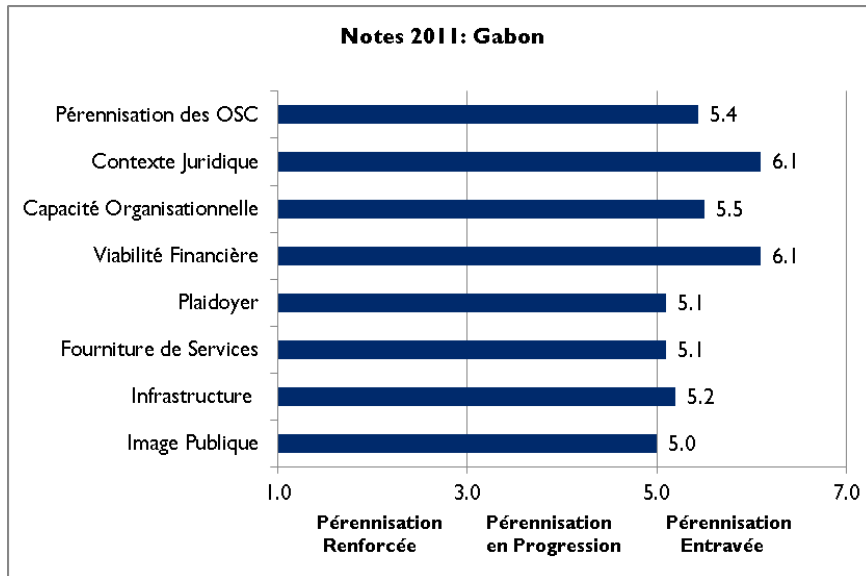


# GABON



**Capitale :** Libreville

**Régime politique :**  
République ; régime présidentiel multipartite

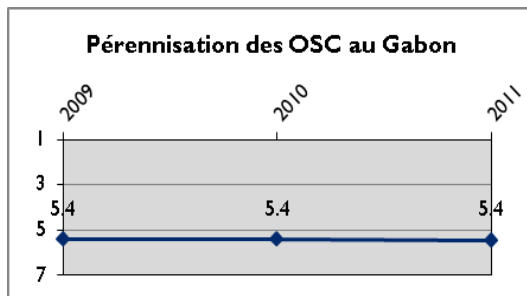
**Population :** 1.608.321 (est. juillet 2012)

**PIB par habitant (PPA) :**  
16.400 \$

**Indice de développement humain :** 106

## PERENNISATION DES OSC : 5,4

La pérennisation des OSC au Gabon a largement stagné en 2011. Aucun progrès n'a été enregistré dans le sens d'une amélioration du contexte juridique, la révision de la Loi 35/62 sur les associations ayant été reportée à une date indéterminée. Les OSC ont également dû faire face à une situation politique tendue à cause des élections législatives tenues en 2011. Lorsque le gouvernement a refusé de mettre en œuvre un système d'identification biométrique pour les électeurs, l'opposition a boycotté les élections et un collectif d'OSC a dirigé un mouvement dénommé "Assez c'est assez" pour réclamer des élections transparentes. Dans le cadre de ce mouvement, les acteurs de la société civile ont adopté pour la première fois une position claire sur le débat politique au Gabon et le collectif a soumis une liste de treize demandes pour des élections transparentes. Mais relativement peu d'OSC ont toutefois participé à ce



mouvement et beaucoup d'autres ont gardé le silence par crainte des autorités publiques, de la pression et de l'intimidation. Le mouvement a également exacerbé les tensions au sein de la société civile. L'une des caractéristiques de la société civile gabonaise est en effet la division entre les OSC pro-gouvernementales et les OSC plus indépendantes. Si les OSC ne sont en théorie liées à aucun parti politique particulier, elles le font souvent pour promouvoir certaines causes. Les OSC pro-gouvernementales sont créées par

quelqu'un au pouvoir ou quelqu'un cherchant un protecteur au pouvoir. Elles bénéficient généralement de certaines faveurs des autorités publiques, tandis que celles qui sont plus critiques à l'égard du gouvernement reçoivent des menaces de dissolution ou des menaces personnelles à l'encontre de leurs directeurs.

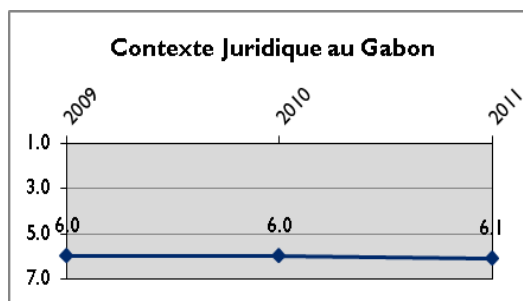
Les divisions se sont accentuées en 2011 entre les OSC pro-gouvernementales et les OSC indépendantes. Le conflit croissant entre ces deux groupes a entravé l'émergence d'une société civile forte et indépendante. Les pouvoirs publics sont devenus de plus en plus hostiles à l'égard des OSC, en particulier celles qui remettent en question les politiques gouvernementales. Les OSC n'ont été tolérées que lorsque la communauté internationale conditionnait leur aide à leur participation aux programmes.

En venant à comprendre leurs rôles et responsabilités, les OSC s'emploient à professionnaliser davantage leur personnel, bureaux, gestion et compétences techniques. Les OSC commencent aussi à collaborer davantage et à former des coalitions et des plateformes pour mener des campagnes de plaidoyer, comme en témoigne le mouvement "Assez c'est assez" et la plateforme Environnement Gabon. Certaines coalitions et plateformes commencent à élaborer des plans stratégiques.

Outre le conflit avec les autorités, les OSC sont gênées par la pénurie des sources de financement, ce qui restreint leurs activités et les empêche d'embaucher du personnel permanent et d'acquérir le matériel nécessaire pour fonctionner correctement. Cela tient en partie au fait que le Gabon a été désigné comme pays à revenu intermédiaire, ce qui limite les fonds internationaux disponibles pour le pays en général et les OSC en particulier.

## CONTEXTE JURIDIQUE : 6,1

Le cadre réglementaire et juridique régissant les activités des OSC, la Loi 35/62 du 10 décembre 1962, ne s'est pas améliorée en 2011. En 2010, le Programme de renforcement des acteurs non étatiques (PROGREANE) a proposé une révision de cette loi en vue de renforcer l'autonomie des OSC. La proposition aurait permis de réduire les procédures administratives et les déclarations que les OSC sont tenues de faire, de reconnaître un statut spécial "ONG", d'élargir les activités autorisées et de doter les OSC de nouvelles mesures de protection contre la dissolution. Aucune avancée n'a été enregistrée en 2011 dans le sens d'une adoption de cette révision de la loi, même si la loi actuelle n'est plus bien adaptée aux OSC gabonaises et au rôle qu'elles jouent dans la société. Ainsi par exemple, les directives juridiques portant sur la gestion interne, le cadre des activités autorisées et la dissolution des OSC sont toutes ambiguës, ce qui donne aux autorités une marge pour manipuler arbitrairement les OSC et ne laisse guère à ces dernières de voies de recours contre le harcèlement, à part la saisie directe du Conseil d'Etat.



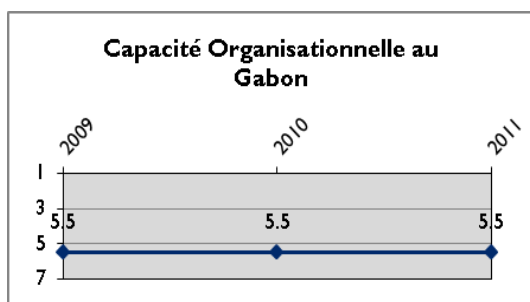
Plusieurs OSC travaillant sur des questions diverses ont été confrontées à la pression croissante des pouvoirs publics à cause du conflit provoqué par le mouvement "Assez c'est assez" et d'un litige avec le syndicat national des enseignants. Les OSC qui critiquent les pouvoirs publics font face à des menaces explicites ou voilées de dissolution et, dans certains cas, leurs dirigeants sont la cible de menaces physiques. L'un des exemples les plus frappants de harcèlement par les pouvoirs publics en 2011 a été la suspension en janvier des salaires de neuf dirigeants de la Convention nationale des syndicats du secteur de l'éducation (CONASYSED) en représailles contre une grève. Les neuf leaders ont répondu en faisant une grève de la faim du 2 au 18 septembre 2011 jusqu'à ce que l'archevêque de Libreville intervienne pour négocier la fin de la suspension de leurs salaires en échange de l'arrêt de la grève. Mais plusieurs des revendications originales de la CONASYSED n'ont toutefois pas été satisfaites.

Si les organisations internationales sont exonérées de la TVA et de certains droits de douane, les OSC nationales ne bénéficient d'aucune exonération fiscale dans le cadre de la loi. Les OSC nationales peuvent en théorie bénéficier d'exonérations fiscales si elles obtiennent le statut d'intérêt public, mais seules quelques-unes sont dotées de ce statut car son processus d'obtention est extrêmement fastidieux. Lorsque les OSC obtiennent un numéro d'identification fiscale, le logiciel du bureau de perception ne comporte même pas d'option pour enregistrer les OSC ou les organisations sans but lucratif, aussi les OSC se font-elles enregistrer comme entreprises à but lucratif. Toutefois, les OSC paient rarement des impôts au-delà des charges sociales de leurs employés et risquent par conséquent de se voir réclamer des arriérés d'impôts.

Il est encore difficile pour les OSC de recourir aux conseils juridiques car ces services sont onéreux et les avocats locaux pas toujours compétents. Aucune formation spécialisée sur la législation régissant les OSC n'existe en effet pour les avocats et seuls quelques-uns d'entre eux maîtrisent bien ces textes de loi et le fonctionnement des OSC.

Il n'existe pas encore de loi relative aux OSC qui génèrent des revenus de leur prestation de biens et services, même si un nombre croissant d'organisations soumissionnent à présent pour des marchés et fournissent des biens et services à l'Etat et à des bailleurs étrangers et nationaux.

## CAPACITE ORGANISATIONNELLE : 5,5



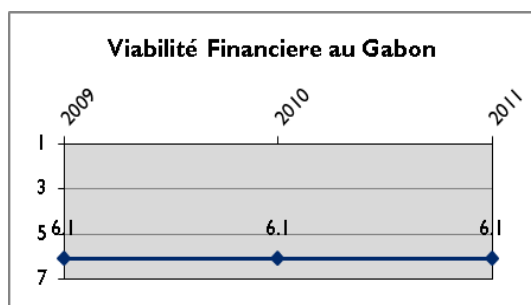
Les statuts de la plupart des OSC définissent leurs missions qui reflètent les objectifs de leurs membres fondateurs. Les OSC gabonaises comprennent l'importance de la planification stratégique pour la programmation de leurs domaines d'expertise et pour des questions nationales plus larges, mais sa mise en œuvre varie. Dans beaucoup de cas, les OSC ne disposent ni des connaissances ni des ressources financières pour entreprendre de vastes exercices de planification et ont des difficultés à planifier suffisamment à l'avance, particulièrement parce que peu de bailleurs de fonds

sont prêts à financer un plan triennal ou quinquennal.

Les OSC gabonaises sont limitées par leur inaptitude à conserver du personnel permanent. Du fait de la nature de leur financement, elles embauchent généralement des employés dans le cadre de contrats à court terme couvrant la période d'exécution d'un projet spécifique et comptent beaucoup sur les bénévoles. En raison des fonds limités dont elles disposent, les OSC ne peuvent pas acquérir un équipement moderne de bureau. C'est pourquoi beaucoup d'organisations partagent un espace de bureau et certaines sont forcées de recourir aux cybercafés pour pouvoir accéder à Internet.

## VIABILITE FINANCIERE : 6,1

S'il y a une menace qui pèse sur les OSC gabonaises comme une épée de Damoclès, c'est bien la viabilité financière. Depuis 2010, il n'y a eu en effet aucune amélioration concernant la disponibilité des fonds, surtout au niveau local. La situation sociopolitique tendue autour des élections a poussé plusieurs donateurs à s'abstenir de lancer des opportunités de financement en faveur des OSC. La clôture du PROGREANE en 2010 a également réduit les opportunités de financement des OSC. La Fondation Sylvia Bongo Ondimba a été créée en 2011 par la première dame du Gabon, en partie pour remédier à cette insuffisance. Ses objectifs déclarés sont de financer les activités des



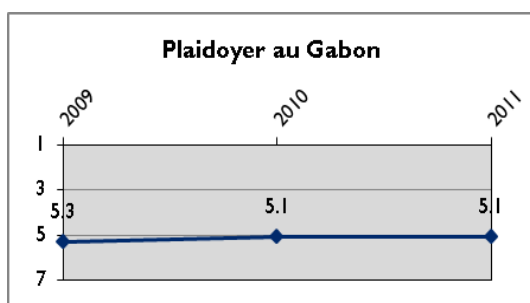
des

OSC dans trois domaines : éducation des jeunes, santé maternelle et infantile et formation professionnelle des populations marginalisées. En 2011, cette organisation a lancé son premier appel d'offres, mais la sélection a été menée de manière très opaque et peu d'OSC ont été en mesure d'accéder à ces fonds.

La viabilité financière des OSC a également été entravée par le fait que l'Etat a changé ses priorités de financement en 2011. En effet, la majeure partie des fonds publics a été affectée aux préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations de 2012 et à l'organisation des élections législatives prévues pour le 17 décembre 2011.

L'Etat lance rarement des appels d'offres pour des marchés publics auxquels les OSC peuvent soumissionner, ce qui fait que les OSC les plus financièrement viables concentrent leurs efforts sur la recherche de sources internationales de financement. Les fonds les plus importants sont octroyés par certaines organisations privées, mais les bailleurs de fonds étrangers accordent aussi à l'occasion des fonds aux OSC. Mais la crise financière internationale, qui a entraîné une réduction des donations internationales, a néanmoins lourdement frappé le secteur. Il existe très peu de sources locales de mécénat à la disposition des OSC. Dans les rares cas où un particulier verse un don à une OSC, c'est généralement à des fins de publicité personnelle ou pour une campagne politique. Ce type de financement peut être par exemple mis à la disposition d'OSC qui organisent des événements sportifs pour les jeunes, ce qui permet fréquemment de publier les noms des donateurs. En dehors de quelques OSC bien nanties, la plupart ne disposent pas d'un système de gestion financière.

## PLAIDOYER : 5,1



Les événements de 2011 ont aidé les OSC à comprendre leur impact sur les débats publics et à réaliser que les pouvoirs publics surveillent de plus en plus leurs activités, même si les cadres institutionnels de dialogue n'ont pas été mis en œuvre. Cette année, les OSC ont participé à un certain nombre de fora et de groupes de travail sur des questions comme la planification familiale, les maladies sexuellement transmissibles, l'hygiène et le VIH/SIDA.

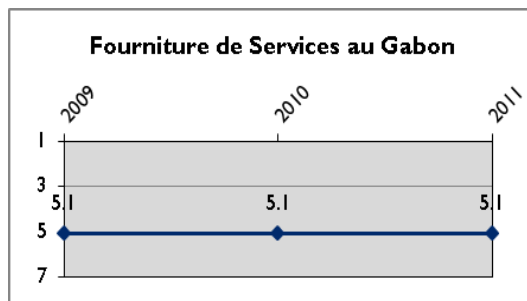
Les OSC ont suscité l'enthousiasme général en 2011 par plusieurs campagnes de plaidoyer à forte visibilité sur des questions sociopolitiques. En janvier, le Ministère de l'Intérieur a dissout l'un des principaux partis d'opposition, l'Union nationale. Après la confirmation de cette décision par le Conseil d'Etat en juillet, un collectif d'OSC qui luttent pour la bonne gouvernance et la protection des droits de l'homme a lancé le mouvement *Assez c'est assez*. Ce mouvement a réuni un certain nombre de leaders des partis d'opposition et de dirigeants de la société civile pour réclamer la transparence du processus électoral à travers la mise en œuvre plusieurs nouvelles pratiques comme le recours à un système d'identification biométrique. Le collectif a soumis une liste de treize demandes pour des élections transparentes et dirigé une campagne de plaidoyer et de sensibilisation à travers le pays qui a réussi à persuader la population de s'abstenir de participer aux élections législatives de décembre pour protester contre l'échec du gouvernement à mettre en œuvre leur recommandation. Le taux d'abstention a donc été de près de 85%. Le Réseau des OSC pour la bonne gouvernance au Gabon (ROLBG) et l'Observatoire National de la démocratie (OND) poursuivent aussi une campagne permanente depuis les élections présidentielles de 2009 pour permettre à la société civile de participer plus pleinement à la vie politique du pays.

Tout au long de l'année, les syndicats d'étudiants et les syndicats des secteurs de la santé, éducation, énergie et agriculture entre autres ont organisé des grèves pour revendiquer de meilleures conditions de travail et de vie.

En matière de lobbying, la situation ne s'est pas améliorée par rapport aux années précédentes et l'accès de certaines OSC aux responsables publics s'est affaibli par leur association avec le parti politique d'opposition dans le cadre du mouvement *Assez c'est assez*. En 2011, les OSC ont contribué à la révision de plusieurs lois comme le Code de l'environnement et le Code forestier, mais toutes ces lois ont été bloquées à cause des élections imminentes.

## FOURNITURE DE SERVICES : 5,1

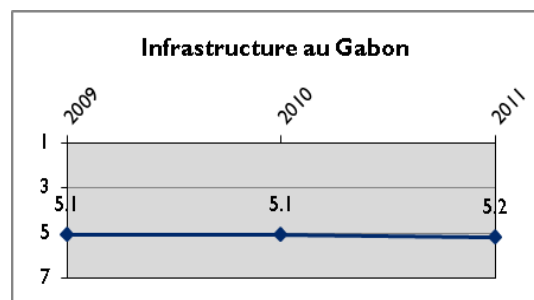
En dépit de la situation politique tendue en 2011, les OSC ont continué à fournir des services au public. La gamme de produits et services offerts n'a pas sensiblement changé. Elle comprenait des campagnes d'information et de proximité ainsi que des formations et d'assistance juridique. Mais les tensions du mouvement Assez c'est assez et les grèves ont créé des clivages internes entre les OSC et suscité l'animosité du gouvernement à l'égard de certaines OSC, ce qui a nui à la capacité de ces dernières OSC à fournir des services. La baisse du financement a également entravé cette capacité.



Les OSC améliorent leur aptitude à répondre aux besoins locaux comme les collectivités locales et les populations urbaines sont en particulier de plus en plus sensibles aux missions et objectifs des OSC. Mais elles n'approuvent cependant pas toujours les pratiques des OSC qui critiquent publiquement les entreprises privées et les pouvoirs publics.

Les OSC ne sont généralement pas en mesure de récupérer les coûts des services qu'elles fournissent. Si les pouvoirs publics reconnaissent le rôle qu'elles jouent dans la prestation de services, l'appui financier qu'ils fournissent aux OSC ne le reflète pas. Les subventions octroyées aux OSC de défense de l'environnement par exemple, sont bien trop petites et irrégulières et la sélection des bénéficiaires est largement considérée comme abusive.

## INFRASTRUCTURE : 5,2



L'infrastructure des OSC s'est détériorée avec la fin du programme PROGREALNE, qui avait appuyé les OSC et avait travaillé à la création d'une fédération d'OSC. La Fondation Sylvia Bongo Ondimba ne remplit pas aussi bien ce rôle, mais elle a tout de même engagé l'organisation française le Réseau d'ONG européennes pour l'agriculture, le commerce, l'environnement et le développement (RONGEAD) pour dispenser des formations aux OSC. Mais de nombreux leaders d'opinion de la société civile gabonaise pensent toutefois que cette fondation est utilisée pour

contrôler les OSC. Les quelques OSC qui bénéficient de ses services sont généralement des organisations pro-gouvernementales, qui se font parfois traiter par les OSC d'opposants de la société civile. La Fondation Sylvia Bongo Ondimba se focalise plus spécifiquement sur des secteurs particuliers. Fin 2011, il n'existait pas d'autres organisations de soutien intermédiaire, de centres de ressources des OSC ou d'organisations subventionnaires au niveau local.

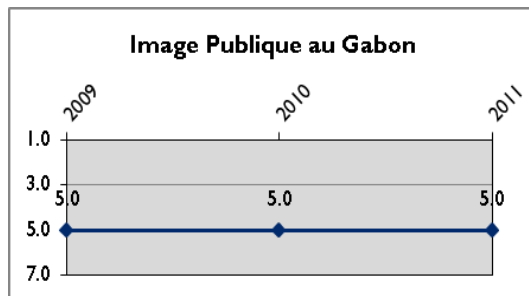
Les OSC continuent à partager l'information dans le cadre de leurs réseaux, plateformes et autres mouvements et moyens traditionnels de communication. Ces circuits comprennent des réunions formelles et des forums ainsi que des rencontres informelles et mailings. En 2011, les OSC ont également recouru aux réseaux des médias sociaux, en particulier Facebook, en particulier pour dénoncer à plus grande échelle les violations des droits de l'homme.

A part les services offerts par la Fondation Sylvia Bongo Ondimba, les possibilités de formation ne se sont pas améliorées. Des organisations comme le Centre national pour les associations féminines au Gabon (CENAF) ne peuvent former qu'un nombre limité d'organisations en raison de contraintes financières. Si le

Gabon dispose d'experts en gestion et administration d'OSC, les programmes de formation ou d'apprentissage spécialement destinés aux OSC y restent encore rares.

## IMAGE PUBLIQUE : 5,0

La couverture médiatique des OSC a été marquée en 2011 par l'absence d'impartialité par le climat politique tendu. Les médias publics s'en sont tenus de près à la position du gouvernement et n'ont pas couvert les activités des OSC qui critiquent les pouvoirs publics. En revanche, les médias privés, en particulier ceux qui soutiennent les partis d'opposition, ont couvert positivement les activités des OSC anti-gouvernementales et évité de couvrir celles des OSC pro-gouvernementales. Cependant, certains médias privés sont proches du gouvernement. Les OSC doivent généralement payer pour obtenir une couverture médiatique visible et positive de leurs activités.



Le concept de société civile et de son rôle ne sont pas bien compris au Gabon. Mais le public perçoit encore l'action du secteur associatif de manière positive, surtout après l'émergence du mouvement Assez c'est assez, qui a de plus en plus aidé les populations à formuler des griefs qu'elles n'avaient pas été en mesure d'exprimer publiquement dans le passé. Mais les médias n'ont cependant pas couvert ce mouvement de manière globale et certaines franges de la population ont encore une perception erronée des OSC.

La visibilité croissante de ces mouvements a compliqué la perception des pouvoirs publics à l'égard des OSC qu'ils considèrent de plus en plus comme étant liées à l'opposition. Le débat ne concerne plus les questions techniques relatives à la reconnaissance des compétences des OSC ; ces dernières plaident en effet à présent pour le changement institutionnel. Pour la première fois au Gabon, elles sont devenues plus critiques à l'égard du gouvernement et persistent à améliorer la gouvernance.

Avec l'émergence des médias sociaux, les OSC développent un large éventail d'outils et de supports de communication pour faire connaître leurs activités aux journalistes, aux décideurs et au public.

Sur le plan interne, les OSC n'ont élaboré ni charte éthique ni aucun autre système d'autoréglementation. Les seules conventions existantes sont quelques protocoles d'entente entre certaines plateformes et réseaux. Les OSC continuent à produire des rapports d'activité et à les mettre à la disposition des partenaires et d'autres parties intéressées.



